

Istanbul, le 2 septembre 2026

Chers parents d'élèves,

Nous vous souhaitons une bonne rentrée et vous adressons nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année scolaire.

Vous trouverez ci-dessous des informations importantes concernant le service de restauration assuré par la société SARDUNYA.

Rappel

La restauration est obligatoire pour tous les élèves (de la PS à la 3^{ème}) sauf les lycéens. Les paniers repas ne sont pas autorisés.

Le paiement de la cantine se fera semestriellement. Premier paiement à la rentrée (impérativement avant le 15 septembre), deuxième paiement au début du 2nd semestre.

Procédures d'inscription

La signature du contrat, entre la famille et le prestataire, **est obligatoire** pour chaque enfant, y compris pour les élèves boursiers.

Vous recevrez dans le courant de la semaine de rentrée, par l'intermédiaire de votre enfant, le contrat **en français et en turc ainsi que le règlement restauration scolaire**. Ces documents devront être signés et remis à l'enseignant de la classe ou au professeur principal **avant le 15 septembre 2026**.

Les élèves de maternelles (**PS, MS et GS**) déjeunent au restaurant scolaire les lundis, mardis et jeudis. Une collation sera servie les mercredis et vendredis (tarif d'un demi-repas).

Les élèves **du CP au CM2** déjeunent au restaurant scolaire les lundis, mardis et jeudis.

Les collégiens s'inscrivent selon un forfait (3 jours, 4 jours ou 5 jours) en fonction de leur emploi du temps (qui sera fixé la mi-septembre).

Les lycéens ont la possibilité de s'inscrire selon un forfait annuel (contrat) ou d'acheter un paquet de 10 à 30 repas valable jusqu'au 31 janvier 2027. Le paiement peut être effectué sur place, à l'entrée de la cantine, par carte bancaire ou par virement.

A NOTER : Activités du mercredi

Les élèves de CM2 participant aux activités périscolaires, ainsi que les collégiens inscrits aux activités sportives ou aux ateliers, devront régler leur repas à la cantine, **soit à l'unité, soit dans le cadre d'un forfait semestriel**.

Tarifs, modalités de paiement et accès à la cantine

Le prix d'un repas est **de 687,50 TTC** pour le premier semestre, couvrant la période de la rentrée **du 3 septembre 2026 au 31 janvier 2027**.

Les parents souhaitant recevoir une facture devront compléter la partie appropriée sur le contrat.

A noter : Le prix du repas pour le second semestre (du 1^{er} février à la fin de l'année scolaire 2027) sera ajusté en fonction du taux d'inflation.

Frais de restauration pour le 1^{er} semestre et modalités

(3 septembre 2026 – 31 janvier 2027)

	Maternelle (PS, MS, GS)	Primaire (CP, CE1, CE2, CM1, CM2)	Collégiens (6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème})
Montant à payer	47.781 tL	35.750 tL	Forfait 5 jours : 59.813 tL Forfait 4 jours : 48.125 tL Forfait 3 jours : 35.750 tL
Modalités	Le paiement devra être effectué avant le 15 septembre 2026 (délai de rigueur) . Au-delà de cette date, une majoration sera appliquée par le prestataire.		Le paiement devra être effectué avant le 1er octobre 2026 (délai de rigueur) . Au-delà de cette date, une majoration sera appliquée par le prestataire. Les élèves qui souhaitent ou doivent (ex : en cas de retenue) déjeuner ponctuellement en dehors de leur emploi du temps peuvent régler leur repas directement à l'entrée de la cantine par carte bancaire ou par virement. En cas d'usage régulier hors emploi du temps (ex : activités, etc.), merci d'en tenir compte dans votre règlement.
Accès	Accès sans carte de la PS au CM2.		L'accès à la cantine se fait au moyen d'un système de tourniquet, activé exclusivement par une carte d'accès. Chaque collégien devra obligatoirement être muni de sa carte pour pouvoir entrer dans la cantine. Aucun élève ne sera autorisé à accéder au service de restauration sans carte. Les cartes seront distribuées par le BVS en début d'année. En cas de perte, une nouvelle carte pourra être délivrée -contre paiement- par le prestataire.
Paiement	- par carte bancaire (sur place sur rendez-vous ou via mail order) - par virement (IBAN disponible sur le contrat). <i>Les virements et/ou mail order doivent être effectués séparément pour chaque site (cf détail dans le contrat).</i>		

Lycéens (2nd, 1^{ère}, Terminale)	
Montant à payer	Forfait annuel ou paquet de 10 à 30 repas (<u>valable jusqu'au 31 janvier 2027</u>).
Modalités	Possibilité de payer sur place à l'entrée de la cantine, par virement, ou mail order.
Accès	L'accès à la cantine se fait exclusivement par un système de tourniquet. Les lycéens devront impérativement être munis de leur carte cantine et la badger pour entrer. Sans carte, l'accès à la cantine leur sera refusé. Les lycéens ayant souscrit un contrat pourront retirer leur carte directement auprès du prestataire à l'entrée de la cantine. Ceux optant pour un forfait devront en faire la demande auprès du prestataire. En cas de perte, des frais seront exigés pour l'obtention d'une nouvelle carte.

Contact Sardunya

Mme Melek ÇALIŞKAN GSM : 0534 729 47 29
M. Asım KAYA (francophone) GSM : 0546 800 21 64
pierrelotibeyoglu@sardunya.com - pierrelotitarabya@sardunya.com